

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 14 avril 2020

Présents: MM. Marc BOLLAND
Arnaud GARSOU, Ismaïl KAYA, Christophe BERTHO, Isabelle THOMANNE
Myriam ABAD-PERICK
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre Président
Echevins
Présidente du CPAS
Directrice générale

objet : ORDONNANCE DE POLICE – TRAVAUX PLACE COMMUNALE À SAINT-REMY.

LE COLLEGE,

Vu la loi et le règlement général relatifs à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment l'article 130bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant que la société BELMIX Béton Solutions de Flémalle doit effectuer des travaux le mardi 21 avril 2020, Place Communale, 1/2 à 4672 BLEGNY (Saint-Remy) et que ceux-ci nécessitent la présence d'un camion le long de la propriété pour pomper du béton ;

Considérant qu'il s'agit de préserver la sécurité des usagers ;

ORDONNE à l'unanimité :

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits Place communale à Saint-Remy, le 21 avril 2020 entre 8h et 12h.

Article 2 : Les présentes mesures seront portées à la connaissance des usagers par la mise en place d'une signalisation apposée conformément à la circulaire ministérielle précitée.

Article 3 : Les contrevenants à la présente ordonnance de police sont passibles de peines de police.

Article 4 : La présente ordonnance sera transmise pour information au SRI, à la Croix-Rouge, au Dirigeant de la Police locale de Blegny et au Service des Travaux pour suite utile.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS

Le Président,
(s) Marc BOLLAND

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

